LIVRET D'INFORMATIONS

Rentrée 2024 – 2025

Bâtiment CFA Rouen
Espace LANFRY
1060 Avenue Isaac Newton
76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
Tél : 02 32 81 40 40 – 02 32 81 40 49
E-Mail : rouen@batimentcfanormandie.fr
Site Régional : www.batimentcfanormandie.com

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC	HORAIRES DE COURS AU CFA
Du lundi au vendredi	Du lundi au vendredi
De 8h00 à 17h15	De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

www.batimentcfanormandie.fr

Table des matières

I- La formation en alternance 3

1. Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment 3
2. Une équipe référent handicap 6
3. Une filière de formation 6
4. Les métiers préparés au Bâtiment CFA Rouen 7
5. Les conditions d'inscription 9
6. Le déroulement de l'apprentissage 9
7. Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans 11
8. L'organisation de la formation 12

II- L'Accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA) 14

1. Les retards et les absences 14
2. Les aides pour l'apprenti 15
3. La restauration 17
4. L'hébergement 18
5. Le service animation socio-éducatif 19
6. Les transports 20

www.batimentcfanormandie.fr

I- La formation en alternance

1. Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment

LA DIRECTION

- *Directeur* : Stéphane LE MEN
  Tél : 02 32 81 40 40 stephane.lemen@batimentcfanormandie.fr
- *Directeur Adjoint* : Arnaud OYER
  Tél : 02 32 81 40 40 arnaud.oyer@batimentcfanormandie.fr
- *Adjoint de Direction Pédagogique* : Laurent EUVRARD
  Tél : 02 32 81 40 40 laurent.euvrard@batimentcfanormandie.fr
- *Adjoint de Direction Technique* : Charlotte MULLER
  Tél : 02 32 81 40 40 charlotte.muller@batimentcfanormandie.fr

LE POINT CONSEIL BTP

- *Conseillère Jeunes & Entreprises et Référente handicap* : Dominique DOLE
  Tel : 02 32 81 40 46 dominique.dole@batimentcfanormandie.fr
- *Conseillère en Développement* : Cassandra RAY
  Tél : 02 32 81 40 45 cassandra.ray@batimentcfanormandie.fr

L'ADMINISTRATION

- Emilie HERVO *: Assistante de Direction*
  Tél : 02 32 81 55 44 emilie.hervo@batimentcfanormandie.fr

Pour vous inscrire et vous accompagner dans vos démarches administratives, répondre à vos questions, vous renseigner sur le contrat d'apprentissage, vous inscrire à l'examen, vous procurer une attestation de formation …

- Roxanne BLOYET *: Assistante chargée des formations des Pôles ENERGIES et ETUDES DE LA CONST.*
  Tél : 02 32 81 95 65 roxanne.bloyet@batimentcfanormandie.fr
- Anne GRANDVAL *: Assistante chargée des formations Pôle GROS OEUVRE*
  Tél : 02 32 81 95 64 anne.grandval@batimentcfanormandie.fr
- Delphine LEMAIRE *: Assistante chargée des formations Pôle FINITIONS et Pôle BOIS*
  Tél : 02 32 81 95 64 delphine.lemaire@batimentcfanormandie.fr
- Agathe VILCOQ *: Apprentie Assistante chargée des formations Pôle FINITIONS*
  Tél : 02 32 81 95 66 agathe.vilcoq@batimentcfanormandie.fr

www.batimentcfanormandie.fr

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

Pour prévenir d'une absence ou d'un retard, pour obtenir des renseignements sur l'aide au permis de conduire, action logement… :

Le service ASE : ase.rouen@batimentcfanormandie.fr
De 8h30 à 16h30 : 02 32 81 55 45
De 16h30 à 8h30 : 02 32 81 55 47

- Roselyne FLEUTRY *: Animatrice attachée au pôle ENERGIE*
  roselyne.fleutry@batimentcfanormandie.fr
- Rénald MOHRING *: Animateur attaché au pôle FINITIONS et l'atelier Couverture*
  renald.mohring@batimentcfanormandie.fr
- Pascal DEMOTIER *: Animateur attaché aux diplômes BAC-BTS et l'atelier métallerie*
  pascal.demotier@batimentcfanormandie.fr
- Christine TREUSSART *: Animatrice attachée au pôle BOIS, l'atelier Maçonnerie, P4, Loi Avenir, CAP 1+2*
  christine.treussart@batimentcfanormandie.fr

LA PREVENTION ET LA SECURITE

- Gilles MAUDUIT *: Coordinateur Prévention Santé Sécurité Environnement ROUEN*
  Tél : 02 32 81 40 40 gilles.mauduit@batimentcfanormandie.fr

www.batimentcfanormandie.fr

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIE

Finitions

- Hadj BENARROUM
- David CHUFFART
- Ludovic LEMARCHAND

Menuiserie Charpente

- Franck BOUCHER
- Arnaud DAMBREVILLE

Installations Sanitaires/Thermiques
Electricité
Serrurerie métallerie

- Christophe BRUNEL
- Benoit GIROUX
- Sébastien LE GOUARDER
- Laurent LELIEVRE
- Yohann MASURIER
- Tibo RENAUX

Encadrement de chantier
Gros Œuvre
Couverture

- David HUREL
- Akim DENDANI
- Kevin HARNIST
- Pascal JOUNAY
- Wesley ROUBAIX

ETUDE DE CONSTRUCTION

- Paul BASLE
- Nathalie CREVEL
- Alain MAZIRE

CENTRE DE RESSOURCES ET D'AIDE A LA FORMATION

- Nelly BOUCHETEMBLE

GESTION

- Karray BENGHAZI

FRANÇAIS – PREVENTION-SANTE-ENVIRONNEMENT

- Virginie CARON
- Brigitte DUVAL
- Bénédicte FUCHS
- Cécile HOULE
- Laure KOCH
- Doriane MILLET

MATHS – SCIENCES

- Angèle BATECK
- Yann BULOIS
- Bruno FERRE
- Séverine HUET
- Daniel JOURDAIN
- Sandrine LAUGEOIS
- Thomas LE CALVEZ

EPS

- Delphine BUNEL
- Virginie HAMIDOUCHE

ANGLAIS

- Elodie GESTIN

www.batimentcfanormandie.fr

2. Une équipe référent handicap

Nom et prénom	Fonction	Mission
LEMAIRE Delphine	Assistante administrative	Accueil du public en situation de handicap
MAUDUIT Gilles	Coordinateur Prévention Sécurité Environnement	Accueil du public en situation de handicap
LE MEN Stéphane	Directeur	Référent handicap salarié
DOLE Dominique	CJE	Référente handicap apprenant

3. Une filière de formation

Vous pouvez choisir un lieu de formation en fonction de votre lieu d'habitation ou du niveau de formation recherché.

Durée de la formation Variable selon le profil Inférieure à 1 an	Durée de la formation 2 ans	Durée de la formation 1 an	Durée de la formation BP 2 ans Bac Pro 3 ans	Durée de la formation 2 ans
Prépa-Apprentissage	**CAP**	**CAP en 1 an - MC – Titre Pro**	**BP BAC PRO**	**BTS**
Choix d'une filière et d'un métier	**Ouvrier professionnel**	**Ouvrier professionnel avec des compétences élargies**	**Ouvrier professionnel hautement qualifié Chef d'équipe Chef de chantier**	**Chef de chantier Conducteur de travaux**

Prépa-apprentissage : 5 formules de prépa-apprentissage pour vous préparer à la signature d'un contrat (se renseigner auprès de la Conseillère Jeunes & Entreprises)

Ouvrier professionnel : Emploi demandant une bonne connaissance des techniques de base. Niveau de qualification correspondant au CAP ou au BEP.

Ouvrier professionnel hautement qualifié : Emploi demandant des connaissances techniques approfondies. Niveau de qualification correspondant au BP et Bac PRO.

Chef d'équipe : Responsable d'une équipe de 2 à 10 compagnons professionnels, il organise le travail sur le chantier, veille à l'avancement des travaux et à la conformité du projet dont il est le responsable d'exécution.

Chef de chantier : Entouré de plusieurs chefs d'équipe, il organise et dirige un chantier de moyenne importance et assure la liaison entre les différents corps d'état.

Conducteur de travaux : Responsable d'un projet, depuis sa conception jusqu'à sa finalisation, il choisit la solution technique la plus adaptée, coordonne le chantier, respecte les délais, les coûts, la qualité et la sécurité.

www.batimentcfanormandie.fr

4. Les métiers préparés au Bâtiment CFA Rouen

LA FILIERE GROS ŒUVRE

Niveau 3	Niveau 4
CAP Maçon	BP Maçon
CAP Couvreur	BAC PRO Technicien du Bâtiment – Etudes et Economie
Mention Complémentaire Zinguerie	BAC PRO Technicien du Bâtiment – Organisation et Réalisation de Gros Œuvre

LA FILIERE BOIS

Niveau 3	Niveau 4
CAP Menuisier Fabricant	BP Charpentier Bois
CAP Menuisier Installateur	
CAP Charpentier Bois	

LA FILIERE TRAITEMENT DES ENERGIES

Niveau 3	Niveau 4
CAP Monteur en Installations Sanitaires	BAC PRO Maintenance et Efficacité Energétique
CAP Monteur en Installations Thermiques	
CAP Electricien	BP Electricien
Niveau 5	
BTS Maintenance des systèmes – Option B Systèmes énergétiques et fluidiques	

www.batimentcfanormandie.fr

LA FILIERE FINITIONS

Niveau 3	Niveau 4
CAP Carreleur – Mosaïste	Bac Pro Aménagement et Finitions du Bâtiment
CAP Peintre Applicateur de Revêtements	
CAP Métiers du Plâtre et de l'Isolation	

LA FILIERE METALLERIE

Niveau 3	Niveau 4
CAP Métallier	BP Métallier

ETUDES ET ENCADREMENT

Niveau 4	Niveau 7
BTS Bâtiment	Ingénieur BTP en partenariat avec le CESI
BTS Management Economique de la Construction	

5. Les conditions d'inscription

En Prépa-Apprentissage	En apprentissage
Avoir un projet de formation dans le Bâtiment Être âgé(e) de 16 à 25 ans Être inscrit(e) en Mission Locale Avoir une assurance Responsabilité Civile	Être âgé(e) de 16 à 29 ans (les jeunes de 15 ans ne peuvent commencer un apprentissage que s'ils ont terminé leur premier cycle : 3ème) Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise Les inscriptions pour la préparation d'un diplôme se font en fonction de votre niveau initial (des diplômes déjà obtenus) : la durée de votre contrat d'apprentissage sera adaptée à votre profil

6. Le déroulement de l'apprentissage

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail en alternance, Entreprise/CFA, qui permet d'obtenir une qualification professionnelle. **L'apprenti(e) dont l'âge requis est de 16 à 29 ans révolus ou 15 ans si le jeune** a terminé le 1er cycle de l'enseignement secondaire (issu de 3ème) **a le même statut qu'un salarié.**

Remarque : Les candidats qui prennent leurs 15 ans entre le 1er septembre et le 31 décembre, ont la possibilité de débuter dès le 1er septembre sous statut scolaire avec une convention entre le CFA, l'Education Nationale et l'Entreprise.

La signature du contrat peut se faire à tout moment de l'année. Des prises en charge particulières en ***Prépa-apprentissage peuvent être mises en place pour un accueil au CFA sans contrat d'apprentissage*** (la Conseillère Jeunes & Entreprises du CFA pourra vous transmettre les informations sur ce sujet).

LA DUREE DU CONTRAT

Elle doit être adaptée à votre niveau initial à l'entrée en formation et à la durée qui vous sera nécessaire à la préparation du diplôme visé. C'est pourquoi ***un positionnement obligatoire doit être fait avant votre entrée en formation***.

Elle est généralement de 2 ans (3 ans pour les BAC PRO) et ***peut-être réduite ou allongée en fonction de votre niveau initial et des diplômes déjà obtenus***. Il est donc nécessaire de vous renseigner auprès d'un personnel du CFA.

www.batimentcfanormandie.fr

LA PERIODE D'ESSAI ET LA RUPTURE DU CONTRAT

Elle est de ***45 jours*** consécutifs ou non ***de formation pratique en entreprise à compter de la date de début du contrat***. Pendant cette période, le contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties et sans justification ni motif. Après cette période, la résiliation ne peut intervenir que par accord amiable des deux parties ou par le Conseil des Prud'hommes en cas de désaccord.

LA REMUNERATION, LE TEMPS DE TRAVAIL ET LES CONGES PAYES *(Pour les apprentis du Bâtiment)*

La rémunération est en fonction d'un pourcentage du SMIC (**1 766.92 € en janvier 2024).**
Ces pourcentages constituent un seuil minimum.
Ils sont valables uniquement pour les contrats d'apprentissage signés avec une entreprise ayant une convention collective Bâtiment.

AGE	1ère Année d'exécution du contrat		2ème Année d'exécution du contrat		3ème Année d'exécution du contrat	
	%	/ Mois (Brut)	%	/ Mois (Brut)	%	/ Mois (Brut)
Moins de 18 ans	40 %	706,77 €	50 %	883,46 €	60 %	1 060,15 €
18 / 20 ans	50 %	883,46 €	60 %	1 060,15 €	70 %	1 236,84 €
21 / 25 ans	55 % (SMIC ou SMC*)	971,81 € (SMIC)	65 % (SMIC ou SMC*)	1 148,50 € (SMIC)	80 % (SMIC ou SMC*)	1 413,54 € (SMIC)
26 ans et plus	100 % (SMIC ou SMC*)	1 766,92 € (SMIC)	100 % (SMIC ou SMC*)	1 766,92 € (SMIC)	100 % (SMIC ou SMC*)	1 766,92 € (SMIC)

*SMC Salaire Minimum Conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable à l'apprenti.

Dans le Bâtiment, ***le temps de travail peut aller jusqu'à 48 heures par semaine sans dépasser 10 heures*** par jour. Un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs est obligatoire.

Les congés payés sont calculés sur la base de 2,5 jours par mois de travail sur une période de référence allant du 1er mai au 30 avril soit ***5 semaines***.

Les congés sont pris après accord de l'employeur et en dehors des périodes de CFA signalées sur le calendrier.

LES ENGAGEMENTS DE CHACUN

Ils sont inscrits et cosignés lors de la 1ère rencontre obligatoire au CFA dans la Charte de l'Alternance.

www.batimentcfanormandie.fr

7. Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans

Depuis 2012, les travaux pouvant être potentiellement dangereux (sources d'accidents du travail ou de maladies professionnelles) sont soumis à une réglementation concernant les jeunes de moins de 18 ans.

Certains sont réglementés (autorisés compte tenu des nécessités de la formation des mineurs sous contrat de travail) ou strictement interdits (car trop dangereux).

A L'ENTREPRISE

Ces travaux sont soumis à ***une déclaration préalable à l'affectation des jeunes mineurs aux travaux interdits et réglementés*** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail du secteur de l'entreprise et est ***valable 3 ans***.

Les entreprises sont tenues de faire passer une visite médicale à leur(s) apprenti(e-s) mineur(e-s) par les services de la Médecine du Travail afin d'obtenir leur certificat d'aptitude médicale. Elles doivent en informer l'Inspection du travail.

AU CFA

Ces travaux sont *également soumis à une déclaration préalable* qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail pour chaque mineur(e) en formation.

www.batimentcfanormandie.fr

8. L'organisation de la formation

SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE

	CAP (2 ans)	MC (1 an)	BP (2 ans)	BAC PRO (2 ans)	BTS (2 ans)
Rythme d'alternance moyen	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	1ère et Terminale : 2 semaines sur 4 au CFA	2 semaines sur 4 au CFA
Enseignement général	- Français - Histoire/Géo - Mathématiques - Sciences - Anglais - EPS*	- Français - Histoire/Géo - Mathématiques - Sciences - EPS*	- Expression française ouverture sur le monde - Mathématiques - Sciences - Anglais - EPS*	- Français - Histoire/Géo - Mathématiques - Sciences - Arts appliqués - Anglais - EPS*	- Culture générale et expression - Mathématiques - Sciences - Anglais
Enseignement professionnel	- Dessin technique - Travaux pratiques - Technologie - SST* - PRAP* - PSE* - AIPR*	- Dessin technique - Travaux pratiques - Technologie - PRAP* - PSE*	- Lecture de plan - Mise en œuvre - Technologie	- Travaux pratiques - Technologie professionnelle - Organisation de chantier - Technologie du Bâtiment - Gestion / Communication - PSE* - SST* - AIPR*	- Enseignement technique et professionnel
Durée de formation annuelle au CFA	**13 semaines** **428 h** (dont 35 h dédiées aux rencontres Entreprise / Apprenti(e) / CFA)	**13 semaines** **428 h** (dont 35 h dédiées aux rencontres Entreprise / Apprenti(e) / CFA)	**13 semaines** **Soit 428 h**	1ère et Terminale : **20 semaines** **Soit 711 h**	**20 semaines** **Soit 710 h en 1ére année** **675 h en 2ème année**
Durée de formation annuelle en Entreprise	**35 semaines** **Soit 1190 h**	**35 semaines** **Soit 1190 h**	**34 semaines** **Soit 1190 h**	1ère et Terminale : **27 semaines** **Soit 935 h**	**27 semaines** **Soit 942h**

* PSE : Prévention Santé Environnement
EPS : Education Physique et Sportive
SST : Sauveteur Secouriste du Travail
PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

EN PREPA-APPRENTISSAGE

3 parcours de Prépa-Apprentissage sont organisés dans les Bâtiment CFA Normands.

	Parcours 1	Parcours 2	Parcours 4
Type d'action	Jeunes en poursuite d'études en recherche de contrat d'apprentissage	Jeunes en rupture par suite d'une première période en contrat d'apprentissage	Mineurs non accompagnés
Objectif général	Favoriser la maturation du projet professionnel vers un contrat d'apprentissage	Retour des jeunes en rupture de contrat en période d'essai vers la formation en apprentissage	Permettre de développer les savoirs nécessaires à une entrée en apprentissage.
Public concerné	Jeunes en poursuite d'étude, issus notamment d'une formation en voie scolaire et en recherche de contrat d'apprentissage, et ayant l'âge requis pour signer un contrat d'apprentissage (16/29 ans)	Tout apprenti en rupture de contrat lors des premiers mois de la première année de formation dans le diplôme	Primo-arrivant mineur pris en charge par les services de l'ASE
Durée de formation au CFA	**Intégration dans un groupe de 1ère année pendant 3 mois (max 175 h)** + Coaching à la recherche d'un contrat d'apprentissage **(max 192 h)**	**Maintien des cours pendant 6 mois (max 315 h)** + Coaching pour un retour à l'emploi pendant 13 semaines **(max 76 h)**	**18 semaines** **Soit 630 h** 3 semaines sur 6 au CFA
Durée de formation en Entreprise	**Entre 88 et 280 h**	**Entre 519 et 595 h**	**18 semaines** **Soit 630 h** 3 semaines sur 6 en Entreprise

Toute inscription en Prépa-Apprentissage nécessite un entretien préalable

avec notre Conseillère Jeunes & Entreprises

afin de déterminer quel parcours est le plus adapté à votre profil.

www.batimentcfanormandie.fr

II- L'Accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA)

1. Les retards et les absences

La semaine de cours au CFA est considérée comme une période de travail.

Par conséquent, toute absence durant les périodes de CFA doit être signalée par téléphone au Service ASE au **02.32.81.55.45** et devra ensuite être obligatoirement confirmée par mail : **ase.rouen@batimentcfanormandie.fr** à charge pour l'apprenti(e) de fournir un justificatif.

Toute absence pour rendez-vous médical, pour maladie ou accident du travail (***un arrêt de travail doit être remis à l'entreprise avec copie au CFA***), événement familial motivé (naissance, décès …), journée militaire, convocation officielle ***avec justificatif*** sera excusée.

Toute absence pour convenance personnelle (rendez-vous pour leçon de conduite, de code etc….), ou toute demande de l'entreprise pour chantiers importants ne sera pas excusée.

Plusieurs absences non excusées peuvent constituer un motif de résiliation du contrat.

Après toute absence ou retard, l'apprenti(e) devra impérativement se présenter au Service Animation pour retirer un ***billet d'entrée***.

En cas d'impossibilité de se rendre au CFA, l'apprenti(e) devra obligatoirement se présenter à l'entreprise.

A noter : Les retards sont désormais cumulatifs et peuvent ainsi entraîner des absences en jours.

www.batimentcfanormandie.fr

2. Les aides pour l'apprenti(e)

Le service animation du CFA se tient à votre disposition dès la première semaine de rentrée pour vous apporter toutes les informations concernant les aides mises en place pour les apprenti(e)s.

LES AIDES AVEC PRO-BTP (sous conditions de ressources)

- **Allocation pour financer le permis de conduire de 600 €** (possible dès 15 ans pour la conduite accompagnée) pour les apprenti(e)s, au minimum, en 2ème année de contrat
- **Prêt à 1 % pour l'achat du 1er véhicule :**
  - 4000 € pour une voiture
  - 2000 € pour un 2 roues

- **Une complémentaire santé accessible** (à partir de 2,50 € / mois) pour couvrir vos frais médicaux
- **Bon plan pour vos vacances :** même avec un petit budget, on peut voyager futé. Avec PRO BTP, vous profitez de séjours réservés à la profession au meilleur prix

Pour plus d'informations ou demande de dossier de financement, adressez-vous au Service Animation Socio-Educatif ou consultez le site de PRO BTP : www.probtp.com

LES AIDES AVEC ACTION LOGEMENT

L'aide Mobilijeune est une subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer (appartement, internat…). Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Le montant de l'aide est compris en 10 euros et 100 euros chaque mois. L'aide est versée sous présentation d'un justificatif (quittance de loyer et bulletin de salaire).

Conditions d'accès : le salaire de l'apprenant ne doit pas excéder 80 % du SMIC.

La demande peut concerner un logement acquis 3 mois avant et 3 mois après la date de début de contrat.

LA CARTE D'ETUDIANT DES METIERS

Elle permet d'obtenir des réductions sur les tarifs en vigueur dans les cinémas, les bowlings, sur les articles de sport, les licences sportives, les accès aux musées, etc.

N'hésitez pas à demander votre carte auprès du service socio-éducatif et à la présenter lors de vos achats pour bénéficier de réductions !

www.batimentcfanormandie.fr

AIDE DE L'ETAT AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE B

Pour quels apprenti(e)s ?

L'aide au financement du permis de conduire B s'adresse aux apprenti(e)s remplissant les conditions suivantes :

- être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- être engagé(e) dans un parcours d'obtention du permis B.

Quel est le montant de l'aide ?

Il s'agit d'***une aide forfaitaire d'un montant de 500 €***, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti(e).

À noter :

- l'aide est attribuée une seule fois pour un(e) même apprenti(e) ;
- elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales ;
- elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti(e) pour le bénéfice des prestations sociales.

Comment fonctionne l'aide au financement du permis de conduire B ?

L'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti(e) au centre de formation d'apprentis (CFA). Le CFA lui communique la démarche à suivre et le contenu du dossier :

- la demande d'aide complétée et signée par l'apprenti(e) ;
- une copie recto verso de sa carte nationale d'identité ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité ;
- une copie de la facture de l'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de douze mois avant la demande d'aide.

Le centre de formation d'apprentis (CFA) instruit la demande déposée par l'apprenti(e).
Lorsqu'elle est recevable, le CFA l'atteste sur le formulaire et verse l'aide à l'apprenti(e) ou, le cas échéant, à l'école de conduite.

www.batimentcfanormandie.fr

3. La restauration

La restauration est assurée par la société « SODEXO ».

Les repas sont servis matin, midi et soir pour les internes et le midi pour les demi-pensionnaires. Les tarifs vous sont remis en début d'année.

L'accès au restaurant est soumis à la réglementation mise en vigueur et relevant du Règlement Intérieur.

Il s'effectue grâce à l'achat et l'approvisionnement de la Carte Nationale d'Apprenti et valable durant toute la formation.

Pour des raisons d'horaires et de sécurité,
il est conseillé aux jeunes de prendre leurs repas au restaurant du CFA

Le paiement des repas et de l'hébergement doit s'effectuer avant la venue de l'apprenant(e) au CFA (recharge de la carte sur internet via MONEWEB)

Les Tarifs de la Restauration et de l'Hébergement

Repas apprenti(e)s internes et demi-pensionnaires	5,00 €
Repas pour les apprenti(e)s externes	6,00 €
Nuitée + Petit-déjeuner	9,00 €
½ pension midi 5 Repas	25,00 €
½ pension soir 4 Repas + 4 Nuitées + 4 petits déjeuners	56,00 €
Pension complète 9 Repas + 4 Nuitées + 4 Petits déjeuners	81,00 €

www.batimentcfanormandie.fr

4. L'hébergement

Chambres individuelles ou par 3
Salle de bain et WC dans chaque chambre
Salle avec télévision, billard, babyfoot, flipper, Xbox, PS4…
Connexion Wi-Fi
Salle cinéma

L'hébergement est ouvert du lundi au vendredi et accueille environ 80 apprenti(e)s par semaine.

Il accueille, dans un cadre très agréable, les apprenti(e)s qui, en raison de l'éloignement de leur domicile, souhaitent passer la semaine au CFA.

Si vous souhaitez être interne, il vous suffit de le signaler dans le dossier d'inscription.

Diverses activités sont proposées aux internes (ex : cinéma, foot en salle, musculation, tir à l'arc, squash, bowling, initiation à la boxe, à la capœïra, etc.).

Le programme est défini avec les animateurs chaque lundi soir.

Une participation pourra être demandée pour certaines activités extérieures.

Chaque apprenti(e) interne doit se conformer au règlement de l'établissement qui lui sera transmis dès la rentrée et devra être signé.

Il dispose d'un Espace Détente Accessible aux apprenti(e)s, vous y trouverez :

- un Cyber Espace et jeux vidéo
- une salle de jeux : billards, baby-foot ; flipper
- une salle de cinéma
- des distributeurs de boissons chaudes et froides

www.batimentcfanormandie.fr

5. Le service animation socio-éducatif

Le Service Animation Socio-Educatif, a pour objectif d'encadrer et d'accompagner les apprenti(e)s tout au long de leur formation afin d'assurer la réussite de leur parcours professionnel et de favoriser leur intégration durable dans le BTP (Bâtiment & Travaux Publics).

De nombreuses salles sont mises à disposition pour assurer le bien-être des apprenti(e)s.

Le midi et à chaque pause de la journée, les apprenti(e)s ont libre accès à l'espace foyer.

Le soir, pour les internes, est mis à disposition, une salle de jeux et de télévision, un espace de travail…

Au sein de cet espace animation, tous les modes d'apprentissage de la vie socio-éducative peuvent s'exprimer lors de débats, de tournois et de rencontres ; tout ceci participe au développement harmonieux de la personnalité des jeunes stagiaires en formation au Bâtiment CFA Rouen.

Une participation au Foyer Socio-Educatif OBLIGATOIRE vous est demandée pour la durée totale de la formation.

Voici 6 bonnes raisons de payer sa cotisation foyer :

- Je profite des installations et des jeux mis à ma disposition dans le foyer ;
- J'assiste aux interventions de prévention dans l'amphithéâtre ;
- J'ai un soutien logistique quand je participe à des concours ;
- Je peux faire des visites de chantier, de patrimoine avec mon formateur ;
- Si je suis interne : je participe à des activités, animations et sorties à moindre coût ;
- Le CFA peut organiser une journée festive en fin d'année.

Diplôme préparé	Durée de formation	Interne	½ pensionnaire	Externe
CAP*	2 ans	50 €	20 €	20 €
MC / CAP en 1 an	1 an	25 €	10 €	10 €
BP*/BAC PRO/BTS*	2 ans	50 €	20 €	20 €

* Les apprenti(e)s en 2ème année qui ont réglé leur participation en 1ère année, n'ont pas à participer pour la 2ème année.

Si vous rencontrez des difficultés pour suivre votre formation (problèmes financiers, professionnels ou personnels), le Service Animation Socio-Educatif vous propose un accompagnement personnalisé (demande d'aide de financement EXCEPTIONNELLE auprès de PRO-BTP pour l'hébergement ou la restauration, conseils et orientations sur les services compétents…).

www.batimentcfanormandie.fr

6. Les transports

POUR TOUTE PRECISION :

1. Consulter le site de la Région Normandie : https://www.normandie.fr (Transport scolaire NOMAD)
2. Contacter le Service des Transports de la Région Normandie :
   - par téléphone au 02 22 55 00 10
   - ou par mail : nomad-car76@normandie.fr

APPRENANTS UTILISANT LE RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS

- Inscription en ligne et horaires sur le site : https://transports-scolaire.normandie.fr
- Tarif : Abonnement annuel à 120 € (60 € pour les internes).
- Pour les communes de l'agglomération Rouen, les abonnements pour les transports en communs (métro et bus) sont en vente auprès du Réseau Astuce (contact par téléphone : 02 35 52 52 52 ou sur le site www.reseau-astuce.fr)

APPRENANTS UTILISANT LE TRAIN

- Carte « TEMPO Normandie » pour les – de 26 ans à 10 € (valable 1 an et dans toute la Normandie) avec 50 % de réduction du lundi au dimanche : à charger sur la carte ATOUMOD
- Pour en savoir plus : Guichets de la SNCF ou site internet www.ter.sncf.com/normandie ou Contact TER Normandie au 0 800 801 801(Service & appel gratuit)

A PARTIR DE LA GARE SNCF OU DE LA GARE ROUTIERE DE ROUEN

- Le métro :
  Terminus de la ligne en Direction du TECHNOPOLE
- Bus :

  La ligne 27 (Station « Esigelec »).

Remarque : *Les lignes scolaires ne fonctionnent pas durant les vacances scolaires.*
En cas de problème de transport, un logement provisoire à la résidence est possible (en fonction des places disponibles).

www.batimentcfanormandie.fr